

## Délibération n° 5/2019

### Syndicat Mixte Lozère Numérique

Le 18/03/2019 à 14 h 30 s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 13/03/2019.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 37

Absent(e)s : 115

Pouvoirs : 9

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **10 AVR. 2019**

Bureau du courrier

Étaient présents :

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
2. Madame Mireille ESPINOSA représentante titulaire de la commune d'Auroux,
3. Monsieur Yvan DALLE représentant suppléant de la commune de Bourg sur Colagne,
4. Monsieur Patrick AGUILHON représentant titulaire de la commune de Brenoux,
5. Monsieur Alain GONY représentant titulaire de la commune de Chastanier,
6. Monsieur Pierre BARGETON représentant titulaire de la commune de Cubières,
7. Monsieur Christian HUGUET représentant titulaire de la commune de Florac Trois Rivières,
8. Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,
9. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant suppléant de la commune Gorges du Tarn Causses,
10. Monsieur Alain RAYNALDI représentant titulaire de la commune de Lachamp – Ribennes,
11. Monsieur Frédéric DUVERT représentant titulaire de la commune de Lanuejols,
12. Monsieur Christian ROUX représentant titulaire de la commune du Collet de Déze,
13. Madame Hilde BOVIJN représentante titulaire de la commune du Pompidou,
14. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
15. Monsieur Marcel MERLE représentant titulaire de la commune de Marvejols,
16. Monsieur Jacques TARDIEU représentant suppléant de la commune de Monts de Randon,
17. Monsieur Jean Marie BOISSET représentant suppléant de la commune de Mont Lozère et Goulet,
18. Madame Sandrine LAGLOIRE représentante titulaire de la commune de Monrodat,
19. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac Fontanes,
20. Monsieur Michel GUIRAL représentant titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
21. Monsieur Guy CHARDES représentant titulaire de la commune de Prévençères,
22. Monsieur Alain FARGES représentant titulaire de la commune de Rimeize,
23. Monsieur Pierre MALLET représentant titulaire de la commune de Rocles,
24. Monsieur Jean BOUTELLIER représentant titulaire de la commune de Rousses,
25. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Baauzilen,
26. Madame Marie-Thérèse MONTY représentante titulaire de la commune de Saint Fréal d'Albuges,
27. Monsieur André DELEUZE représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points,
28. Monsieur Jean Paul ITIER représentant titulaire de la commune de Saint Léger de Peyre,
29. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
30. Monsieur Richard BOUAT représentant suppléant de la commune de Saint Martin de Lansuscle,

31. Monsieur Joël ROUQUET représentant titulaire de la commune de Saint Pierre le Vieux,
32. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
33. Monsieur Bruno BORANGA représentant titulaire de la commune de Villefort,
34. Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,
35. Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
36. Monsieur Bernard PALPACUER représentant suppléant du Département de la Lozère,
37. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Madame Odile CHARMAILLAC représentante titulaire de la commune de Noalhac ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,
2. Monsieur Gérard CROUZAT représentant titulaire de la commune de Sainte Etienne Vallée Française ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Monsieur René TARDIEU représentant titulaire de la commune des Bessons ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
5. Monsieur Pierre FRESQUET représentant titulaire de la commune de Moissac Vallée Française ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune Gabriac,
6. Monsieur Christian PASCON représentant titulaire de la commune de Sainte Etienne Vallée Française ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
7. Madame Claudie MICHEL représentante titulaire de la commune de Saint André de Capcèze ayant donné pouvoir à Monsieur Bruno BORANGA représentante titulaire de Villefort,
8. Monsieur Gérard ODOUL représentant titulaire de la commune de Chauchailles ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,
9. Monsieur François BICHON représentant titulaire de la commune de Fournels ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,

**OBJET : Vote du Budget Primitif 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte Lozère Numérique approuvés en CDCI le 8 décembre 2017 ;

Madame la Présidente présente au Comité syndical le budget primitif 2019 comme suit :

## Section de fonctionnement

### Dépenses de fonctionnement :

#### **Chapitre 11**

6064 Fournitures administratives	1 000,00 €
611 Prestations de service (Mission de contrôle)	235 964,00 €
6156 Maintenance AGEDI	1 500,00 €
616 Assurances	5 000,00 €
627 Services Bancaires	5 000,00 €
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 200,00 €

#### **Chapitre 66**

66111 Intérêts Bancaires	30 000,00 €
--------------------------	-------------

#### **Chapitre 042**

<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>405 664,00 €</b>
---	---------------------

### Recettes de fonctionnement :

#### **Chapitre 002**

Résultat de fonctionnement reporté	135 600,00 €
------------------------------------	--------------

#### **Chapitre 74**

74741 Participations communes 30 % (1,20 €/habitants)	76 189,20 €
7473 Participation Département 70 %	177 774,80 €
7478 Participation autres organismes ( Remboursement Mission de Contrôle)	16 100,00 €

<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>405 664,00 €</b>
---	---------------------

## Section d'investissement

### **Dépenses d'investissement**

#### **Chapitre 011**

2051 Achat logiciel AGEDI	3 000,00 €
2041513 Subvention au délégataire	4 732 138,00 €

<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 735 138,00 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
<b>Chapitre 74</b>	
1313 Contribution Département (17 000 x 38 €)	646 000,00 €
13141 Contributions Communes (17 000 x 38 €)	646 000,00 €
<b>Chapitre 16</b>	
1641 Emprunts en euros	3 443 138,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>4 735 138,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de :

- fixer la part variable de la participation au coût de fonctionnement à 1 € par habitant, ce qui fixe la participation au coût de fonctionnement pour une commune à 1,20 € par habitant.
- d'adopter le budget présenté par Madame la Présidente.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 10 AVR. 2019

Bureau du courrier

La Présidente du Syndicat Mixte,  
Sophie PANTEL

